



La mission de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire

publié le 20/11/2019 - mis à jour le 14/06/2022

Descriptif :

Le Coordonnateur d'Éducation Prioritaire assiste les pilotes du Réseau (à savoir l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les chefs d'établissements et l'IA-IPR référent) dans l'élaboration, la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation de la politique de l'Éducation Prioritaire du réseau.

Sommaire :

- Rôle et positionnement du coordonnateur de réseau en éducation prioritaire
- Les coordonnateurs éducation prioritaire dans l'académie de Poitiers

● Rôle et positionnement du coordonnateur de réseau en éducation prioritaire

Le **Coordonnateur d'Éducation Prioritaire** assiste les pilotes du Réseau (à savoir l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription, le chef d'établissement et l'IA-IPR référent) dans l'élaboration, la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation de la politique de l'Éducation Prioritaire du réseau.

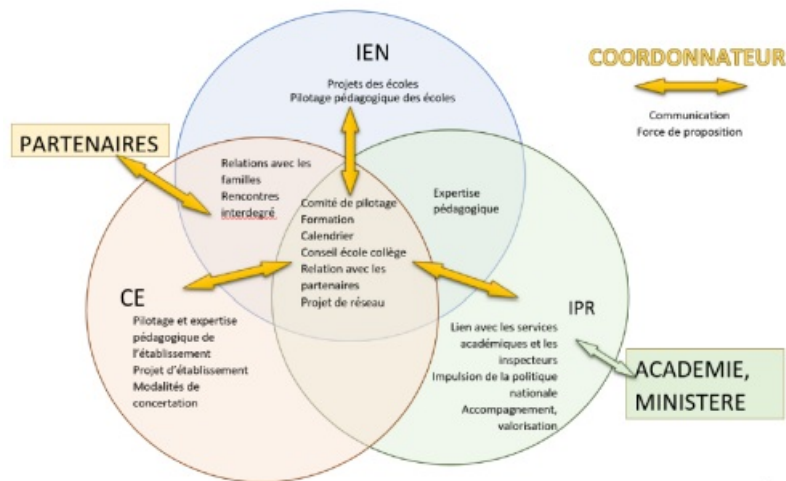
Il reçoit une lettre de mission qui conduit son action pour mettre en œuvre le projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Le coordonnateur est un personnel enseignant du 1er ou du 2d degré. Il participe et contribue au comité de pilotage du réseau.

Il accompagne et cherche à développer le collectif de travail au sein du réseau À ce titre, il peut intervenir dans le 1er degré et le 2d degré. Le coordonnateur est également en relation étroite avec les partenaires institutionnels (collectivités, services éducation nationale,...), les partenaires privés et les partenaires associatifs qui sont susceptibles d'intervenir auprès des élèves du réseau.



Pour exercer leurs missions dans de bonnes conditions, les coordonnateurs sont déchargés d'au moins 50 % (entre 50 % et 100 % en fonction de la taille, des spécificités et de la difficulté du réseau), et doivent pouvoir bénéficier d'une implantation claire pour tous les acteurs du réseau, soit à la circonscription, soit au collège, soit dans une école.

Enfin, chaque année, dans le cadre du dispositif national d'évaluation, il produit un rapport d'activité pour contribuer au bilan et l'analyse de ses missions.



● Les coordonnateurs éducation prioritaire dans l'académie de Poitiers

À destination des 14 réseaux d'éducation prioritaire, il a été défini pour l'académie de Poitiers après une mise à jour en 2022, que la mission des coordonnateurs s'articule autour des trois axes suivants avec leurs déclinaisons respectives :

○ 1 – Participer à la mise en œuvre pédagogique du projet de réseau d'éducation prioritaire

- Impulser et coordonner des actions pédagogiques, en application du projet de réseau.
- S'associer, autant que nécessaire, aux instances pédagogiques du 1er et du 2nd degrés.
- Favoriser les liaisons inter-degré et la mise en cohérence des démarches pédagogiques au sein du réseau (travail personnel de l'élève, compétences langagières, parcours éducatifs, attendus des pratiques pédagogiques, ...).
- Apporter, dans le cadre des formations et en collaboration avec les conseillers pédagogiques et les formateurs académiques, une expertise pédagogique aux équipes enseignantes du 1er et du 2nd degrés.
- Contribuer à la définition et la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau.
- Accompagner les équipes dans la mise en place de dispositifs d'aides aux élèves (Devoirs faits, accompagnement personnalisé, séances de remédiation).
- Collaborer avec le Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire : participer à une mutualisation académique des pratiques de coordination, contribuer à l'analyse des besoins de formation, constituer progressivement une mémoire du réseau.

○ 2 – Développer les complémentarités et les alliances éducatives

- Promouvoir des partenariats permettant l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.
- S'associer aux initiatives d'ouverture culturelle et économique locales, voire en être l'instigateur.
- Faire le lien entre les différents acteurs, travailler avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires.
- Faire circuler les informations :
 - o du territoire vers les pilotes : les besoins, les envies, les soucis
 - o des pilotes vers le territoire : accompagner la mise en œuvre des actions du projet de réseau.
- Encourager et soutenir les initiatives en direction des familles.

○ 3 – Appui au pilotage du réseau d'éducation prioritaire

- Co-organiser, avec les pilotes du réseau, le comité de pilotage, en rédiger le compte rendu, diffuser celui-ci et assurer, aux côtés des pilotes, le suivi des décisions adoptées.
- Contribuer à l'animation du conseil école-collège du REP.
- Favoriser le développement des relations avec les lycées.
- Faciliter la mise en œuvre des actions et des projets par la recherche de ressources financières supplémentaires dédiées aux réseaux.
- Aider à la mise en place du tableau de bord du REP/REP+, le mettre à jour, créer les conditions de sa diffusion.
- Réaliser, conjointement avec le gestionnaire, la synthèse pédagogique et budgétaire des actions menées, la synthèse pédagogique est à communiquer à tous les membres de l'équipe éducative.

En savoir plus sur la mission de coordonnateur :

- ▶ Coordonnateur REP : intermétier et formation [Centre Alain Savary](#) ↗
- ▶ Coordonnateurs REP, Présentation des résultats de l'enquête [Centre Alain Savary](#) ↗
- ▶ Académie de Rouen, guide du coordonnateur :



[Guide à l'usage des coordonnateurs de REP](#) (Word de

292.5 ko)

Version 2018 - Académie de Rouen.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.